



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6105^e séance

Jeudi 9 avril 2009, à 12 h 30

New York

<i>Président :</i>	M. Heller	(Mexique)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Ebner
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Long Zhou
	Costa Rica	M. Guillermet
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Renié
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Kimura
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Turquie	M. Söylemez
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/169)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 12 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/169)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/169, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle ses précédentes déclarations concernant la Guinée-Bissau et prend note du dernier rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) (S/2009/169). Il réaffirme son appui aux efforts qui continuent d'être déployés pour consolider la paix dans ce pays.

Le Conseil se réjouit que M. Raimundo Pereira ait prêté serment en tant que Président par intérim de la Guinée-Bissau et note avec satisfaction que les nouvelles autorités sont déterminées à maintenir l'ordre constitutionnel au lendemain de l'assassinat du Président de la Guinée-Bissau, João Bernardo Vieira, et du chef d'état-major des armées, Tagme Na Waie, et à renforcer le consensus national sur la transition et le processus électoral.

Le Conseil se réjouit aussi que l'élection présidentielle soit prévue pour le 28 juin 2009 et exhorte le Gouvernement et tous les acteurs

politiques à créer des conditions optimales pour la tenue d'une élection présidentielle libre, régulière, transparente et crédible. Il se félicite de l'assistance que les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont déjà fournie pour le financement de l'élection et demande aux donateurs de continuer à offrir une assistance technique et financière au titre du processus électoral.

Le Conseil prend note du Communiqué final de la vingt-sixième réunion du Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), exprimant la nécessité de déployer des contingents militaires et des unités de police pour assurer la protection des institutions républicaines et des autorités, ainsi que du processus électoral en Guinée-Bissau. À cet égard, le Conseil invite la CEDEAO à œuvrer en coordination avec le Gouvernement bissau-guinéen.

Le Conseil condamne les cas récents de détentions arbitraires, d'attaques armées et d'intimidation et exige que les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple bissau-guinéen soient pleinement protégés. Il exhorte les dirigeants des forces armées à honorer sans réserve l'engagement qu'ils ont pris de respecter les autorités nationales et de se conformer à l'ordre constitutionnel.

Le Conseil souligne l'importance de la réconciliation nationale et de la lutte contre l'impunité en Guinée-Bissau et engage la communauté internationale à appuyer la Commission chargée d'enquêter sur l'assassinat du Président et du chef d'état-major des armées.

Le Conseil réaffirme l'importance de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau et, à cet égard, exhorte les partenaires internationaux à continuer d'appuyer l'exécution des projets à effet rapide. Il se félicite de l'organisation d'une table ronde sur la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau consacrée au suivi de la coordination et de l'exécution de certains projets et programmes relatifs à cette réforme, qui se tiendra à Praia (Cap-Vert), le 20 avril 2009.

Le Conseil demeure gravement préoccupé par l'intensification du trafic de drogues et de la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau et dans la sous-région. Il salue l'action que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Département des affaires politiques et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL mènent conjointement pour aider à mettre en œuvre le plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest contre le trafic de drogues. Il engage la communauté internationale à continuer d'appuyer la mise en œuvre de ce plan et du plan opérationnel de lutte contre les stupéfiants de la Guinée-Bissau.

Le Conseil demande à la communauté internationale d'apporter en temps utile un soutien adéquat à la mise en œuvre du Cadre stratégique de consolidation de la paix adopté par la Commission de consolidation de la paix. Il compte que des ressources seront mobilisées durablement pour le relèvement économique et la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Le Conseil réaffirme qu'il importe d'envisager dans sa dimension régionale le

règlement des problèmes auxquels fait face la Guinée-Bissau et, à cet égard, se félicite du rôle que jouent l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne dans l'entreprise de consolidation de la paix.

Le Conseil rend hommage au Représentant du Secrétaire général et au personnel du BANUGBIS, ainsi qu'à l'équipe de pays des Nations Unies et à la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, pour leur contribution à la paix, à la démocratie et à l'état de droit en Guinée-Bissau. Il rappelle qu'il attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur la manière dont la présence des Nations Unies en Guinée-Bissau devrait être reconfigurée pour que l'appui à la consolidation de la paix soit plus efficace. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/6.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.